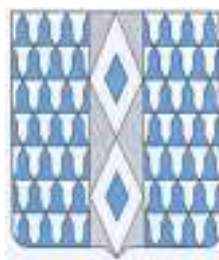


NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOS (34)



A - LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L 2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi qu'au rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12, sont mis en ligne sur le site Internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

La présente note répond à cette obligation et est également disponible sur le site internet de la commune **www.mairie-saintjeandefos.fr**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent la date limite d'adoption.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 13 avril 2021 par le Conseil municipal de Saint-Jean- de-Fos.

Il a été proposé, exposé et validé lors de la réunion de la commission des finances en date du 1er avril 2021.

Il a été établi avec la volonté de :

- Redynamiser et moderniser les services municipaux ;
- Donner la priorité à l'amélioration du cadre de vie dans tous ses aspects ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre et maintenir un haut niveau de services rendus aux habitants ;
- Maximiser la rentrée des recettes, trouver de nouvelles opportunités et mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible ;
- Contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt ;

B - LE BUDGET PRINCIPAL

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville et les indemnités des élus ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Chaque section est divisée en chapitres eux-mêmes divisés en articles budgétaires (comptes pour la comptabilité privée).

Pour notre commune, au regard de sa strate (- 3.500 habitants), le budget est voté au niveau de chaque chapitre.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 443 624.26 euros en dépenses et en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES						A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	518 733,00	0,00	488 051,00	488 051,00	488 051,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	627 000,00	0,00	619 700,00	619 700,00	619 700,00
014	Abattements de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	139 700,00	0,00	137 921,00	137 921,00	137 921,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 285 433,00	0,00	1 245 672,00	1 245 672,00	1 245 672,00
66	Charges financières	28 555,00	0,00	28 440,00	28 440,00	28 440,00
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	58 027,87		66 637,81	66 637,81	66 637,81
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 413 015,87	0,00	1 343 749,81	1 343 749,81	1 343 749,81
023	Virement à la section d'investissement (5)	40 000,00		99 874,45	99 874,45	99 874,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		40 000,00		99 874,45	99 874,45	99 874,45
TOTAL		1 453 015,87	0,00	1 443 624,26	1 443 624,26	1 443 624,26
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 443 624,26
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	40 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	48 033,00	0,00	46 700,00	46 700,00	46 700,00
73	Impôts et taxes	468 581,83	0,00	878 991,39	878 991,39	878 991,39
74	Dotations et participations	451 348,00	0,00	338 935,00	338 935,00	338 935,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00	0,00	7 700,00	7 700,00	7 700,00
Total des recettes de gestion courante		1 016 968,83	0,00	1 282 326,39	1 282 326,39	1 282 326,39
76	Produits financiers	6,00	0,00	6,00	6,00	6,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 016 968,83	0,00	1 282 432,39	1 282 432,39	1 282 432,39
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	40 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 056 968,83	0,00	1 282 432,39	1 282 432,39	1 282 432,39
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						161 191,87
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 443 624,26

I. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, TAP, location de la salle polyvalente, concessions funéraires...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 sont évaluées à 1 282 432.39 euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	40 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	46 033,00	0,00	46 700,00	46 700,00	46 700,00
73	Impôts et taxes	466 581,83	0,00	878 991,39	878 991,39	878 991,39
74	Dotations et participations	451 346,00	0,00	338 935,00	338 935,00	338 935,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00	0,00	7 700,00	7 700,00	7 700,00
Total des recettes de gestion courante		1 016 962,83	0,00	1 282 326,39	1 282 326,39	1 282 326,39
76	Produits financiers	6,00	0,00	6,00	6,00	6,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 016 968,83	0,00	1 282 432,39	1 282 432,39	1 282 432,39
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	40 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 056 968,83	0,00	1 282 432,39	1 282 432,39	1 282 432,39
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						161 191,87
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 443 624,26

L'atténuation des charges (chapitre 013) pour un montant de **10.000 €** correspondant à des remboursements de trop-versés de charges ou de rémunérations de personnel.

Le **produit des services** (chapitre 70) est prévu à hauteur de **46 700.00 €**. Ce produit est constitué principalement de la redevance péri-scolaire pour 45 000.00 € (restauration scolaire), les concessions dans les cimetières pour 1 000.00€.

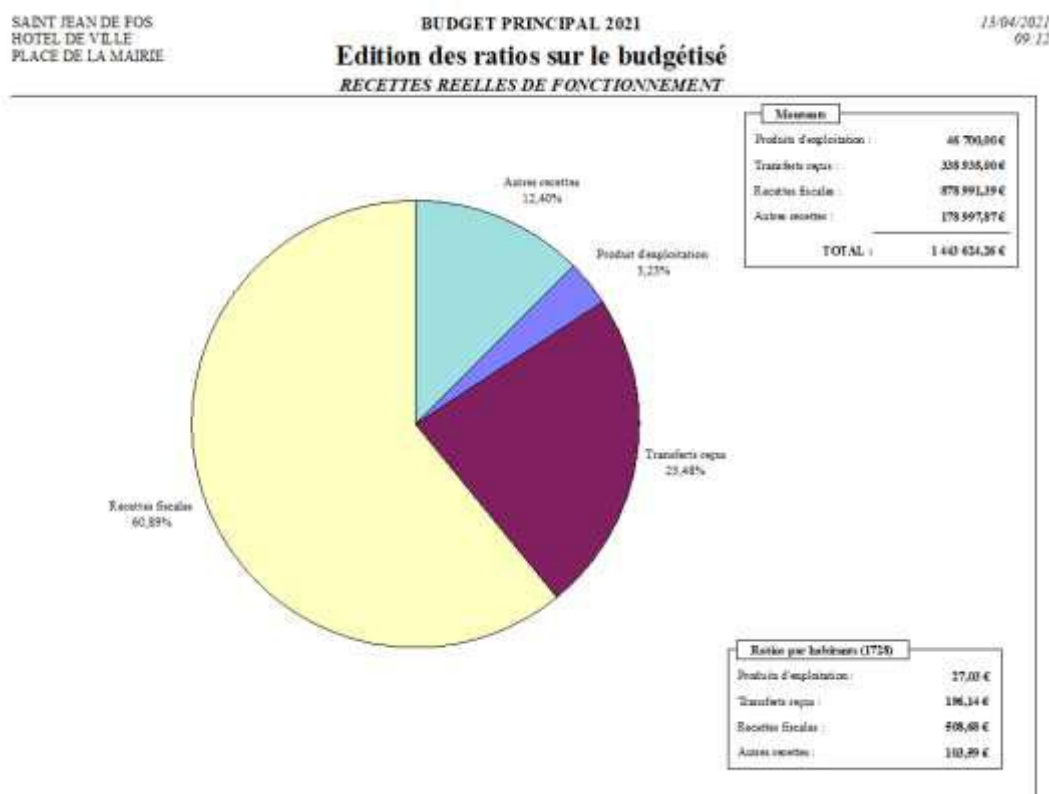
Les **impôts et taxes** (chapitre 73) pour un montant total 878 991.39 € comprennent la perception des 2 taxes foncières pour 755 155.00 €, la dotation de solidarité intercommunale (reversion fiscalité entreprise CFE) pour 6 000.00€, les droits de place pour 500 € (le contexte sanitaire limite très fortement la perception de cette redevance, la taxe sur les consommateurs finaux d'électricité (EDF et ses concurrents) pour 30 000.00 € et des taxes diverses don't 79 000.00 € relatifs aux droits de mutation.

Concernant les rentrées fiscales, il est à noter que le taux départemental de la taxe foncière pour le bâti de 21.45 % a été additionné mathématiquement à celui de la Commune qui était de 24.58 %. Pour 2021, le taux communal de cette taxe est maintenant de 46.03 %. La suppression de la taxe d'habitation et des compensations induisent pour la commune une contribution de 42 698 euros qui viendra se soustraire au produit fiscal attendu pour l'année 2021.

La municipalité a décidé d'augmenter de 2 points la taxe communale Foncier Bâti pour l'année 2021, le taux de la taxe sur le foncier bâti progresse de 46.03 % à 48.03 % et la taxe sur le foncier non bâti reste inchangé à 88,00 %, en raison des fortes gelées sur les récoltes agricoles, ce qui augmente le produit fiscal attendu de 29 600 euros par rapport au produit de référence sans augmentation.

Les dotations et participations (chapitre 74) qui sont des dotations de compensation versées par l'Etat en fonction de la strate à laquelle appartient notre commune, son caractère rural et différents paramètres liés au nombre d'habitants, longueurs de voiries, dynamisme économique, catégorie socio-professionnelle des habitants... ont été notifiées aux collectivités au 5 avril 2021. Elles s'élèvent à un montant total de 285 041 euros.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comprennent les loyers perçus par la commune pour les biens immobiliers loués pour 7 700 €, recette en baisse du fait de la non location de la salle polyvalente pour la deuxième année consécutive.



II. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées

aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

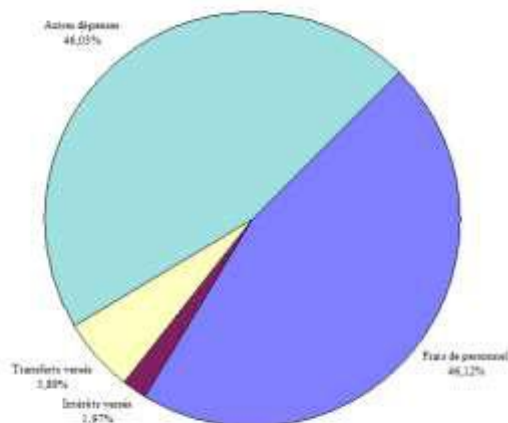
Les dépenses de fonctionnement 2021 sont évaluées à 1 443 624.26 euros.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES						A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	518 733,00	0,00	488 051,00	488 051,00	488 051,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	627 000,00	0,00	519 700,00	519 700,00	519 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	139 700,00	0,00	137 921,00	137 921,00	137 921,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 285 433,00	0,00	1 245 672,00	1 245 672,00	1 245 672,00
66	Charges financières	28 555,00	0,00	28 440,00	28 440,00	28 440,00
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	58 027,87		66 637,81	66 637,81	66 637,81
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 413 015,87	0,00	1 343 749,81	1 343 749,81	1 343 749,81
023	Virement à la section d'investissement (5)	40 000,00		99 874,45	99 874,45	99 874,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		40 000,00		99 874,45	99 874,45	99 874,45
TOTAL		1 453 015,87	0,00	1 443 624,26	1 443 624,26	1 443 624,26
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 443 624,26

SAINT JEAN DE FOS
HOTEL DE VILLE
PLACE DE LA MAIRIE

BUDGET PRINCIPAL 2021
Edition des ratios sur le budgétisé
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

11/04/2021
09:18



MONTANTS	
Frais de personnel :	669 798,90 €
Intérêts versés :	26 440,00 €
Transferts versés :	79 083,90 €
Autres dépenses :	628 521,93 €
TOTAL :	1 343 749,81 €

RATIOS PAR HABITANT (1726)	
Frais de personnel :	389,82 €
Intérêts versés :	19,26 €
Transferts versés :	46,77 €
Autres dépenses :	387,94 €

Les **charges à caractère général** (chapitre 011) sont estimées à hauteur de **488 051.00 €**, soit une baisse de près de 6 % par rapport à 2020.

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services municipaux : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes d'assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires et surtout la convention enfance jeunesse avec l'Association Familles Rurales qui représente près d'un quart de ce chapitre.

La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courant. Un premier travail a été réalisé dans le cadre de la préparation budgétaire. Une attention particulière sera portée tout au long de l'exécution du budget de cette année et lors de la préparation du prochain.

Les **charges de personnel** (chapitre 012) s'établissent à **619 700.00 €**.

Les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65) sont évaluées à **137 921.00 €**. Elles correspondent aux indemnités des élus à verser, à des contributions aux organismes de regroupement, au maintien du soutien à la dynamique associative avec un montant de subventions de 29 000 €, la contribution au service incendie pour 32 388 €, une subvention de fonctionnement au CCAS pour 3 450 €.

Les **charges financières** (chapitre 66) pour **26 440 €** correspondent au remboursement des intérêts des emprunts et qui sont fonction des tableaux d'échéance de remboursement de la dette.

Les prévisions de **dépenses imprévues** (chapitre 022) d'un montant de **66 637.81 €** donnent comme le permettent les textes la possibilité de pouvoir à tout moment alimenter des dépenses de fonctionnement sans repasser par un vote au Conseil municipal. Elles sont normalement plafonnées à 7,5% du montant total des dépenses de fonctionnement.

Enfin pour finir, le **virement à la section d'investissement** (chapitre 023) d'un montant de **99 874.45 €** qui correspond à l'excédent de la section de fonctionnement qui est dédié à la réalisation des investissements de la commune et qui est donc viré en recettes de la section d'investissement. C'est ce qu'on appelle l'autofinancement. L'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) a été approvisionné de 350 000.00 € pour financer principalement les opérations d'aménagement/requalification de la Route d'Aniane et pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux (bâtiments Mairie et Familles Rurales).

1. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

I. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2021 sont évaluées à 1 655 492.68 euros.

SAINT JEAN DE FOS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	780 618,21	849 976,00	849 976,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	121 623,00	149 976,00	149 976,00
1322	Subv. non transf. Régions	100 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	115 465,21	130 000,00	130 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	13 500,00	70 000,00	70 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	70 000,00	70 000,00
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	430 000,00	430 000,00	430 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	780 618,21	849 976,00	849 976,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	172 090,52	410 700,00	410 700,00
10222	FCTVA	30 000,00	30 000,00	30 000,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	30 700,00	30 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	92 090,52	350 000,00	350 000,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
924	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	172 090,52	410 700,00	410 700,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	952 708,73	1 260 676,00	1 260 676,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	40 000,00	99 874,45	99 874,45
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 000,00	99 874,45	99 874,45
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	40 000,00	99 874,45	99 874,45
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	992 708,73	1 360 550,45	1 360 550,45
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			222 933,68
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			72 008,55
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 655 492,68

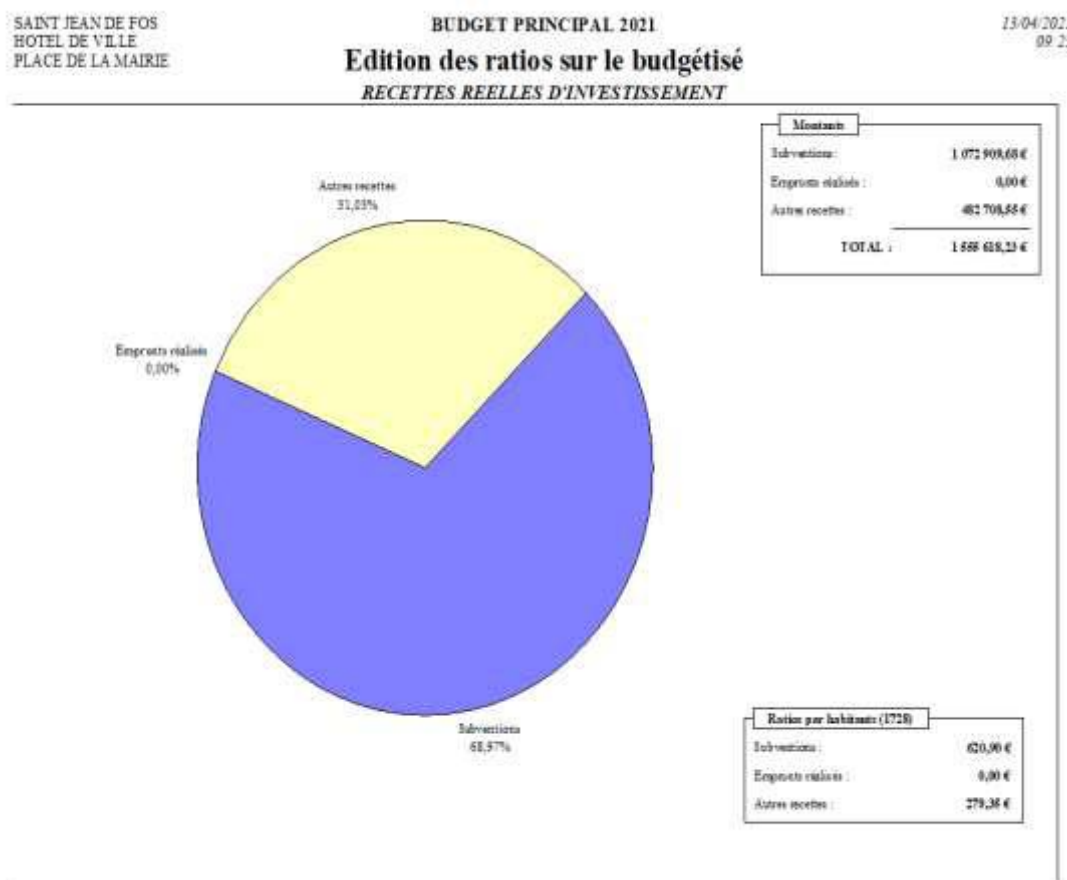
Les **subventions d'investissements** (chapitre 13) sont évaluées à **849 976 €** en hausse de près de 9 % par rapport à 2020 ce qui est dû principalement à la prise en compte de la participation voirie et réseaux pour 430.000 € qui correspond au remboursement de l'avance qui sera faite par la commune de la totalité des équipements publics financé par les opérateurs pour les lotissements « La Conscience » et « Les Orjouis » dans le cadre d'un Plan Urbain Partenarial dont le permis d'aménager est en cours de réalisation.

A cela s'ajoute principalement les subventions accordées ou en attente de notification et restant à percevoir pour les travaux terminés Rue du Jeu de Ballon (département et Etat), pour le versement des soldes des subventions (Région et Etat) lors de l'achèvement des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (Mairie et Familles rurales) ainsi que l'opération Aménagement/Requalification de l'Entrée de la Route d'Aniane.

Les **dotations fonds divers** (chapitre 10) d'un montant de **410.000 €** comprenant le fond de compensation pour la TVA (FCTVA) pour 30.000 € et la perception des taxes d'aménagement (permis, autorisations d'urbanisme) pour 30.700 € et principalement l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) à hauteur de 350 000 € pour le financement de l'opération de travaux Route d'Aniane et la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Concernant le FCTVA, il faut savoir que les communes ne récupèrent pas la TVA mais il existe néanmoins la possibilité de percevoir une compensation sur l'exercice N-2. En 2021 nous attendons donc le versement de cette compensation pour l'année 2019.

Vous retrouvez également en recettes, le **virement de la section de fonctionnement** (chapitre 021) pour un montant de **99 874.45 €**.



II. Dépenses d'investissement

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	55 000,00	3 000,00	3 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	3 000,00	3 000,00
2031	Frais d'études	55 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	178 823,79	280 439,88	280 439,88
2112	Terrains de voirie	0,00	10 000,00	10 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	16 100,00	38 100,00	38 100,00
21311	Hôtel de ville	6 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	1 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	37 500,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	24 819,19	140 000,00	140 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	45 000,00	45 000,00
21534	Réseaux d'électrification	24 000,00	16 000,00	16 000,00
21571	Matériel roulant	20 000,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	8 017,00	10 700,00	10 700,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	10 639,88	10 639,88
2184	Mobilier	0,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	21 387,60	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	749 792,58	1 050 000,00	1 050 000,00
2313	Constructions	301 710,16	250 000,00	250 000,00
2315	Installat° matériel et outillage techni	448 082,42	800 000,00	800 000,00
Total des dépenses d'équipement		983 619,37	1 333 439,88	1 333 439,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 744,00	55 859,00	55 859,00
1641	Emprunts en euros	53 744,00	55 859,00	55 859,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues	38 756,00	43 900,00	43 900,00
Total des dépenses financières		92 600,00	99 759,00	99 759,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 076 116,37	1 433 198,88	1 433 198,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	40 000,00	0,00	0,00
Reprises sur autofinancement antérieur (8)		0,00	0,00	0,00
Charges transférées (9)		40 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	20 000,00	0,00	0,00
2315	Installat° matériel et outillage techni	20 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		40 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 116 116,37	1 433 198,88	1 433 198,88
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				222 293,80
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 655 492,68

Les **immobilisations incorporelles** (chapitre 20) pour **3.000 €** correspondent aux frais de mise en ligne du document PLU.

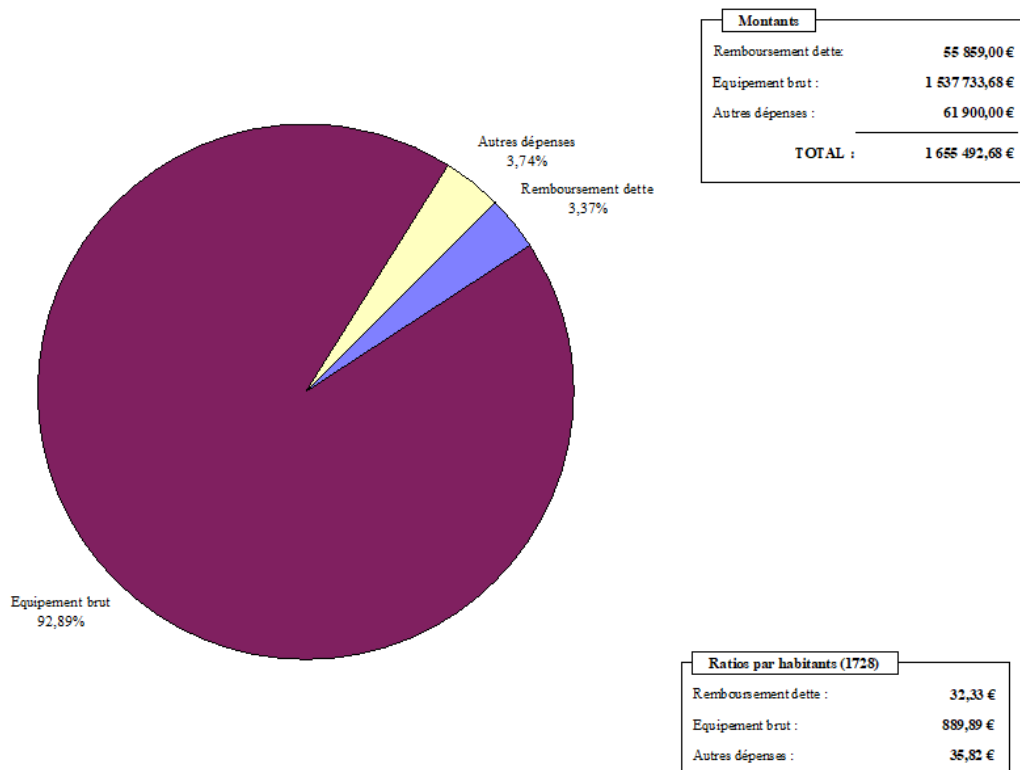
Les **immobilisations corporelles** (chapitre 21) sont évaluées à **280 439.88 €** et correspondent principalement à un projet de rénovation énergétique de l'école Primaire (137 000.00 €), à l'achat des matériels divers pour les ateliers et les bâtiments (8 000.00 €), à des travaux d'éclairage public (10 500.00 €), à l'achat de mobilier pour l'extension de la cantine scolaire (5 000.00 €), aux travaux d'aménagement de la voirie Rue de l'Aire (10 000.00 €), à l'aménagement piétonnier du chemin de la Grave (37 000.00 €)

Les **immobilisations en cours** (chapitre 23) sont évaluées à **1 050 000.00 €** pour l'opération de mise en accessibilité des bâtiments Mairie et Familles rurales (224 126.00 €) et la totalité des dépenses relatives à l'opération d'aménagement/requalification de l'entrée Route d'Aniane (800 000 €)

SAINT JEAN DE FOS
HOTEL DE VILLE
PLACE DE LA MAIRIE

BUDGET PRINCIPAL 2021
Edition des ratios sur le budgétisé
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

13/04/2021
09:25



C – ETAT DE LA DETTE

Notre commune est engagée dans le cadre de 5 emprunts auprès de 3 institutions financières.

Le plus ancien date de 2007, le plus récent de 2017 et a servi à financer les travaux de l'avenue du Monument.

L'annuité de la dette qui est la somme qui sera consacrée au remboursement de ces emprunts en 2021 sera de 80 153.33 € ; elle se décompose en 55 858.14 € pour le capital et 26 439.95 € pour les intérêts.

Le stock de la dette, c'est-à-dire le capital restant à rembourser au 1^{er} janvier 2021 est de 760 613.68 €.

D – ETAT DU PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2021, notre commune compte 13,82 agents titulaires équivalent temps plein.

Ce personnel peut-être complété par du personnel contractuel sur des contrats à durée déterminés pour des besoins saisonniers ou liés à un accroissement temporaire d'activités.

Certains personnels temporaires peuvent aussi provenir de structures extérieurs telles que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault pour des missions liés à des besoins saisonniers, à un accroissement temporaire d'activités ou pour remplacer des agents titulaires en congés payés ou en congés sous divers statuts de maladie.

E – RATIOS FINANCIERS

La population totale municipale de Saint-Jean-de-Fos est de 1 696 habitants au 1^{er} janvier 2021 (millésime INSEE 2017).

CONSULTER

DOCUMENTATION

Les populations légales millésimées 2017 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019.

POPLEG T1 - Populations légales

	2007	2012	2017
Population municipale	1 460	1 567	1 696
Population comptée à part	20	22	32
Population totale	1 480	1 589	1 728

Sources : Insee, RP2017 (géographie au 01/01/2019), RP2012 (géographie au 01/01/2014) et RP2007 (géographie au 01/01/2009).

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021
DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOS (34)**

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-NS_2021_BP-BF

La moyenne nationale de la strate retenue est basée sur des communes de 500 à 2.000 habitants.

SAINT-JEAN-DE-FOS - Hérault
Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 1 764 habitants - Budget principal seul
Strate : communes de 500 à 2 500 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPL)

2019 2018 2017 2016 2015 2014 2013 Autres exercices

Chiffres clés	En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate en euros par habitant
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	1 238	726	802
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	1 150	675	648
RESULTAT COMPTABLE (A - B = R)	87	51	154
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	263	154	420
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT = D	206	121	430
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	-57	-33	10
Capacité d'autofinancement brute = CAF	87	51	164
Encours de la dette au 31/12/N	818	480	612
FONDS DE ROULEMENT	612	359	443

Source : DGFiP, les comptes des communes ; INSEE (population totale en 2021 - année de référence 2017) ; calculs

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021
DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOS (34)**

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-NS_2021_BP-BF